

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – 103 RUE DU CREUSOT

L'An deux mil vingt-deux, le 27 juillet,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'entreprise **GUINOT TP- rue Henri Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN**, afin de réaliser des travaux de maintenance télécom.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er}: A compter du **11 août 2022** et ce pour une durée de **10 jours**, la circulation 103 rue du Creusot se fera **sous alternat manuel** en raison de travaux de maintenance télécom.

Le **stationnement** sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2: La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'entreprise **GUINOT TP**.

ARTICLE 3: Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 27 juillet 2022

Chantal CORDELIER
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – D984 – 19 ROUTE DE COUCHES

L'An deux mil vingt deux, le 27 juillet,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'entreprise **GUINOT TP- rue Henri Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN**, afin de réaliser des travaux de maintenance télécom.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er}: A compter du 11 août 2022 et ce pour une durée de 10 jours, la circulation 19 route de Couches se fera sous alternat manuel en raison de travaux de maintenance télécom.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2: La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'entreprise **GUINOT TP**.

ARTICLE 3: Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 27 juillet 2022

Chantal CORDELIER
Maire

